



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 28 OCTOBRE 2022

**DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE**

LE 9 NOV. 2022



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 12 octobre 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGOO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESESSART
-----------------	--------------	-------------------

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
--------------------	--------------	----------------------

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Frédéric GAMBLIN, M. Mehdi RAHOU, M. Dominique DEVILLERS, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 10/28-01 relatif à l'approbation de travaux d'entretien sur les installations du site de l'IGN** ;

CONSIDERANT les difficultés récurrentes avec le portail installé en 2018 et le fait que malgré plusieurs réparations dont le changement de système électrique d'ouverture, le portail ne fonctionne toujours pas correctement ;

CONSIDERANT que cette situation handicape le fonctionnement quotidien du site et n'assure pas sa sécurité ;

CONSIDERANT que les visites de site avec la SAO, maître d'ouvrage délégué de l'opération de construction ont conclu à la nécessité de procéder au changement du portail ;

CONSIDERANT par ailleurs que les fortes chaleurs de l'été 2022 ont endommagé le différentiel électrique situé à l'entrée du site ayant entraîné de graves conséquences sur la sauvegarde des données informatiques de l'IGN et que celui-ci doit également être remplacé ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE le SMABT à passer commande auprès des entreprises :

- CLOTURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 17 256,00 € TTC,
- MERELEC pour un montant de 1 857,97 € TTC.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE - 9 NOV. 2022

